



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2021  
Français  
Original : anglais

---

### La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (S/2020/1154). Y figure également une évaluation actualisée de la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. La sous-région de l'Afrique centrale a continué de faire face à des difficultés d'ordre politique ainsi qu'à des problèmes de paix et de sécurité. La période considérée a été marquée par le décès du Président du Tchad, Idriss Déby Itno, et la mise en place dans le pays d'un gouvernement de transition, par la poursuite des violences au Cameroun, en République centrafricaine et dans le bassin du lac Tchad, et par la tenue d'élections au Congo, en République centrafricaine et au Tchad. Les pays de la sous-région ont continué de tout faire pour parer aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ont ainsi, notamment, maintenu en place certaines mesures restrictives et lancé des plans de vaccination. La sous-région a fait preuve d'une certaine résilience face à la COVID-19 en maintenant les taux d'infection et de décès à un niveau relativement bas, mais le coût socioéconomique qu'elle a payé en retour est élevé. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a progressé dans sa réforme institutionnelle et l'exécution de son mandat dans le domaine de la paix et de la sécurité.



### **Tendances et faits nouveaux sur le plan politique**

3. Plusieurs initiatives régionales ont été prises pour faire face à la situation qui règne en République centrafricaine. Le 26 décembre, le Président du Congo, Denis Sassou-Nguesso, a accueilli, en sa qualité de Président de la CEEAC, la dixième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC chargée d'examiner la situation dans le pays et de mobiliser un soutien régional en vue des élections présidentielle et législatives du 27 décembre. Le 29 janvier, l'Angola a convoqué à Luanda un mini-sommet réunissant les présidents sortant, en exercice et nouveau de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la situation en République centrafricaine. Le 20 avril, un sommet de suivi s'est tenu à Luanda. Les Présidents du Congo, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Tchad ont participé aux deux réunions.

4. En Angola, le 15 janvier, le chef du principal parti d'opposition, União Nacional para a Independência Total de Angola, a appelé à la tenue d'élections municipales en 2021. Initialement annoncées pour 2020, les élections ont été reportées du fait de la COVID-19 et de la nécessité de mettre en place le cadre juridique requis dans ce contexte. Le 18 mars, l'Assemblée nationale a adopté une version révisée de la Constitution destinée à renforcer l'état de droit dans le pays. L'opposition a dit craindre que cette révision ne contribue à reporter les élections locales et générales. Le 12 avril, la Cour suprême a condamné Manuel Rabelais, qui était Ministre de la communication sous l'ancien Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, à 14 ans de prison pour blanchiment d'argent et détournement de fonds.

5. Au Cameroun, le Gouvernement a pris des mesures en faveur de la décentralisation, en application des recommandations issues du grand dialogue national, notamment en organisant des élections régionales, le 6 décembre. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, qui est le parti au pouvoir, a remporté ces élections, se retrouvant majoritaire dans 9 des 10 régions. Les élections étaient essentielles à la création d'un « statut spécial » pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Du côté de l'opposition, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun et le Front social-démocrate ont boycotté les élections. Le 9 décembre, les autorités ont levé les mesures de sécurité mises en place, le 22 septembre 2020, autour de la résidence du dirigeant du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, Maurice Kamto, avant de libérer, le 5 février, le premier Vice-Président du parti, détenu depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019. Le 18 mars, au Cameroun, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont été réélus à leurs postes respectifs.

6. Malgré plusieurs initiatives entreprises, aucun progrès n'a été accompli, au Cameroun, pour poursuivre le dialogue politique engagé en vue de parvenir à une solution durable à la situation troublée qui règne dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Du 28 janvier au 2 février, le Secrétaire d'État du Saint-Siège s'est rendu au Cameroun ; à Yaoundé, il a rencontré le Président Paul Biya, pour discuter de la crise qui secoue les deux régions et du rôle de l'Église catholique dans la recherche d'une solution. Le 31 janvier, il a appelé à un dialogue ouvert à toutes et à tous ainsi qu'à la paix et à la réconciliation lors d'une messe célébrée à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Le 9 avril, l'Assemblée nationale a annoncé la tenue d'un débat sur la crise sévissant dans les deux régions, lors de sa session de juin, dans le cadre du premier débat parlementaire qui s'est tenu, depuis le début de la crise, au sujet de cette question.

7. Au Tchad, le Président Déby a promulgué, le 14 décembre, une nouvelle Constitution, entérinant les recommandations issues du deuxième forum national inclusif, tenu en 2020. La création du poste de vice-président et d'une chambre haute du Parlement, ainsi que l'abaissement – de 45 à 40 ans – de l'âge minimum fixé pour l'accession à la présidence, sont quelques-unes des réformes adoptées à ce titre.

8. Les restrictions de l'espace démocratique et les tensions politiques ont augmenté au Tchad à l'approche de l'élection présidentielle du 11 avril. Le 28 février, les forces de sécurité tchadiennes ont perquisitionné le domicile d'un candidat présidentiel déclaré et ancien rebelle, Yaya Dillo. Pendant l'opération, la mère de M. Dillo a été tuée. Le 3 mars, la Cour suprême a validé 10 des 17 candidatures à la présidence, dont celle de la première femme. Trois candidats validés, dont l'ancien chef de l'opposition Saleh Kebzabo, ont annoncé qu'ils se retiraient de la course à la présidence et ont appelé à boycotter l'élection. Au cours des semaines précédant le scrutin, des entités de l'opposition et des groupes de la société civile ont organisé des manifestations hebdomadaires pour protester contre la candidature du Président Déby. Des dizaines de manifestants sont descendus dans les rues de N'Djamena. Les autorités ont interdit et dispersé ces rassemblements, invoquant des raisons de santé publique et de sécurité.

9. Le 19 avril, la Commission électorale du Tchad a annoncé que le Président Déby avait remporté l'élection présidentielle, avec 79,32 % des suffrages exprimés. Le 20 avril, un porte-parole militaire a annoncé que le Président avait succombé à des blessures qui lui auraient été infligées lors de combats entre l'armée et des rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad qui avaient fait incursion dans le pays le jour des élections. Les funérailles nationales du président défunt ont eu lieu à N'Djamena le 23 avril, en présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement.

10. Composé de 15 membres et dirigé par le chef de la garde présidentielle – le général Mahamat Idriss Déby –, le Conseil militaire de transition a pris le pouvoir et s'est engagé à organiser une nouvelle élection présidentielle dans un délai de 18 mois. Celui-ci a publié une charte de la transition, abrogeant la Constitution. Le 26 avril, l'ancien Premier Ministre, Albert Pahimi Padacké, arrivé deuxième à l'élection présidentielle, a été nommé Premier Ministre de la transition. Le 2 mai, le dirigeant du Conseil et le Premier Ministre de la transition ont mis en place un gouvernement de transition composé de 31 ministres et de 9 secrétaires d'État. Le 27 avril et le 8 mai, des groupes de la société civile et des partis politiques d'opposition ont organisé des manifestations à N'Djamena et dans d'autres villes pour dénoncer la prise du pouvoir par le Conseil militaire de transition. Le 7 mai, le nouveau Ministre de la justice chargé des droits humains a ordonné la libération de tous les manifestants détenus par le passé à l'issue de rassemblements de protestation, à l'exception de ceux qui avaient commis des actes délictueux avérés contre des personnes ou des biens. Le même jour, le Ministre de la sécurité publique et de l'immigration a publié un décret autorisant les manifestations pacifiques réunissant des conditions précises. Le 3 mai, le leader de l'opposition, Saleh Kebzabo, a rejoint le Gouvernement de transition et s'est retiré de la Coordination des actions citoyennes.

11. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié, le 23 avril, un communiqué dans lequel il a exprimé « de graves préoccupations » quant à la création du Conseil militaire de transition et a « exhort[é] les forces de défense et de sécurité tchadiennes et toutes les parties prenantes nationales à respecter le mandat et l'ordre constitutionnel, à s'engager rapidement dans un processus de restauration du constitutionalisme et à transférer le pouvoir politique aux autorités civiles, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de la République du Tchad ». Il a également appelé à la tenue d'un dialogue national et déployé une mission d'enquête à N'Djamena, du 29 avril au 9 mai. Le 20 mai, s'appuyant sur les recommandations formulées par la mission d'enquête, le Conseil de paix et de sécurité a publié un nouveau communiqué dans lequel il a exigé, notamment, que soit réexaminée d'urgence la Charte de la transition pour qu'elle reflète les aspirations des Tchadiens à une « gouvernance démocratique dirigée par des civils », souligné qu'il fallait que la transition vers un régime démocratique soit achevée dans un délai de 18 mois (à compter du 20 avril 2021), demandé l'assurance que les membres du Conseil militaire de transition ne se présenteraient pas aux élections, et exigé la mise

en place d'un conseil national de transition qui servirait d'organe législatif intérimaire, ayant pour mandat de rédiger une nouvelle Constitution. Le Conseil de paix et de sécurité a également exhorté le Gouvernement de transition à organiser un dialogue national inclusif dans un délai de trois mois et à rétablir immédiatement les droits civiques et politiques. Le 24 mai, le Président de la Commission de l'Union africaine a nommé Basile Ikouébé, du Congo, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Tchad, chargé d'appuyer le processus de transition dans le pays. Le 20 mai, le dirigeant du Conseil militaire de transition et ses membres ont fait des déclarations par lesquelles ils se sont engagés, comme le demandait le Conseil de paix et de sécurité, à ne pas se présenter aux prochaines élections.

12. Au Congo, le Président Sassou-Nguesso a remporté l'élection présidentielle du 21 mars. Le 6 avril, la Cour constitutionnelle a confirmé que le président sortant avait obtenu 88,4 % des suffrages exprimés. Le principal candidat de l'opposition qui, de source officielle, est décédé des suites de la COVID-19 après l'élection, avait obtenu 7,76 % des voix. Le taux de participation annoncé s'élevait à 67 %. Le Président affrontait six candidats (tous des hommes), tandis que le principal parti d'opposition parlementaire et d'autres acteurs ont boycotté l'élection. La Conférence épiscopale nationale du Congo a émis de sérieuses réserves quant au processus électoral. L'Union africaine, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui, toutes, avaient envoyé des observateurs, ont salué ce qu'elles ont qualifié d'élection pacifique et ordonnée, formulant des recommandations pour améliorer encore les mécanismes politiques et électoraux. Le 16 avril, le Président Sassou-Nguesso a prêté serment pour un cinquième mandat. Le 16 mai, il a nommé un nouveau cabinet de 36 membres, dont 8 femmes.

13. En Guinée équatoriale, le contexte stratégique est resté marqué par une crise économique provoquée par la chute du cours du pétrole, aggravée par la pandémie de COVID-19. Le 11 décembre, la Cour internationale de Justice a donné raison à la France qui avait confisqué à Paris, en 2012, un hôtel particulier appartenant au Vice-Président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, dans le cadre d'une enquête ouverte pour corruption. Le 22 février, le troisième Vice-Premier Ministre en charge des droits de l'homme a fait, à la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme, une déclaration par laquelle il a annoncé l'introduction au Parlement d'une motion pour l'abolition de la peine de mort. Il a en outre appelé l'ONU à soutenir les efforts déployés par le pays pour promouvoir les droits humains. Le 28 avril, le Sénat a approuvé le projet de loi sur la prévention et l'élimination de la corruption.

14. Au Gabon, les autorités ont centré leurs efforts sur la gouvernance et la relance économique dans le contexte des crises économique et sanitaire que traverse le pays. Le 29 décembre, le Parlement a adopté une nouvelle Constitution, qui a été promulguée le 8 janvier. Selon la nouvelle Constitution, un triumvirat composé des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que du Ministre de la défense assumera de façon collégiale les pouvoirs présidentiels pendant une période transitoire de vacance ou d'incapacité temporaire de la présidence. En outre, un ancien chef d'État bénéficiera d'une plus grande immunité contre les poursuites judiciaires pour les crimes commis pendant son mandat. Des secteurs de l'opposition et de la société civile ont dénoncé le fait qu'ils n'avaient pas été consultés lors du processus. Conformément à la nouvelle Constitution, le Président, Ali Bongo Ondimba, a nommé, le 27 février, 15 sénateurs, dont 7 femmes. Lors des élections sénatoriales du 6 février, le Parti démocratique gabonais, soit le parti au pouvoir, a remporté 46 des 52 sièges restants. Le 1<sup>er</sup> mars, la Présidente du Sénat a été réélue pour un second mandat.

15. À Sao Tomé-et-Principe, les autorités ont continué de moderniser le système judiciaire, mais les dissensions persistantes au sein de la classe politique au sujet d'une réforme de la loi électorale ont retardé les préparatifs de l'élection présidentielle prévue pour le 18 juillet. Le 11 décembre, le Président, Evaristo Carvalho, a organisé le deuxième dialogue de haut niveau sur la réforme de la justice, au cours duquel a été approuvé le programme national de modernisation de la justice. Le 30 décembre, il a mis son veto à un projet de réforme électorale adopté par l'Assemblée nationale le 15 décembre, invoquant le caractère inopportun de la réforme et l'absence de consensus à son sujet, avant de le promulguer, le 12 février, après que l'Assemblée nationale a supprimé les dispositions litigieuses, ouvrant ainsi la voie à la mise en place, le 16 février, de la Commission électorale nationale et au lancement des préparatifs de l'élection présidentielle. Le 29 avril, le Gouvernement et l'Union européenne ont tenu leur dialogue politique annuel.

16. Le 5 mars, une instance devant la Cour internationale de Justice a été introduite conjointement par la Guinée équatoriale et le Gabon au sujet de la délimitation de leurs frontières maritimes et terrestres communes et de leur souveraineté sur plusieurs îles. L'instance a été introduite par voie de compromis, signé par les deux pays en 2016 et entré en vigueur en mars 2020.

### **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

17. Les violences ont persisté dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Dans ces deux dernières régions, les attaques lancées par des groupes armés séparatistes contre des agents de l'État, des chefs traditionnels et des membres du personnel scolaire se sont multipliées à l'approche des élections régionales, se poursuivant depuis lors par l'utilisation, notamment, d'engins explosifs improvisés.

18. Le 8 décembre, la résidence du maire de Bamenda, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun, a été incendiée. Le 13 décembre, des groupes armés non étatiques ont pénétré dans les palais de trois chefs traditionnels de la région du Sud-Ouest, prenant ceux-ci en otage. Un chef traditionnel serait mort en captivité, les deux autres ayant été libérés le lendemain. Le 5 janvier, des groupes armés non étatiques ont attaqué le convoi du préfet du département du Momo, dans la région du Nord-Ouest, tuant cinq membres de sa délégation. Le 9 janvier, des sécessionnistes armés ont attaqué un poste de contrôle militaire à Matazem, dans la région du Nord-Ouest, tuant quatre militaires et deux civils. Toujours le 9 janvier, des séparatistes armés auraient tué le directeur d'un lycée public à Ossing, dans la région du Sud-Ouest. Le 23 janvier, les forces gouvernementales ont neutralisé deux engins explosifs improvisés à Limbé, dans la région du Sud-Ouest, tandis qu'un autre engin de ce type a explosé aux abords d'un stade, sans faire de blessés.

19. Le 10 février, les forces gouvernementales ont lancé une opération militaire contre des groupes armés séparatistes soupçonnés de fomenter des attaques à Kumba, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. Selon les autorités, l'opération s'est soldée par la mort de cinq militants, dont le chef d'un groupe qui avait organisé une attaque meurtrière contre une école à Kumba, en octobre dernier. Le 15 février, l'armée camerounaise a annoncé avoir arrêté deux gendarmes, deux soldats et quatre policiers accusés d'avoir torturé un combattant séparatiste dans la région du Nord-Ouest. Entre le 22 et le 26 février, des hommes armés présumés ont attaqué des civils dans sept villages au moins de la commune de Nwa, dans la région du Nord-Ouest. On dénombre au moins 8 morts et plus de 14 blessés, une centaine de maisons et 3 églises pillées et brûlées, et quelque 4 200 civils déplacés.

20. Au Tchad, le 11 avril, jour des élections, le groupe rebelle Front pour l'alternance et la concorde au Tchad a fait incursion, depuis le sud-ouest de la Libye,

dans la province du Tibesti, s'avançant dans le centre-ouest du pays en une semaine, dans l'intention déclarée de marcher sur N'Djamena. Le 25 avril, le Conseil militaire de transition a rejeté l'offre de cessez-le-feu faite par le Front en vue de parvenir à un règlement politique du conflit par le dialogue. À l'issue d'affrontements avec l'armée tchadienne, la capacité opérationnelle du Front aurait été réduite et certains de ses combattants se seraient repliés au Niger. De nouveaux combats ont été signalés dans la province de Kanem, le 29 avril. Le 9 mai, le Ministre de la défense a déclaré la victoire sur le Front, affirmant que le territoire national était sécurisé. Entre-temps, dans le sud, des affrontements récurrents mais intensifiés entre éleveurs nomades et communautés agricoles locales ont fait au moins 170 morts au cours de la période considérée.

#### *Boko Haram/bassin du lac Tchad*

21. Les attaques impliquant Boko Haram ont augmenté au Cameroun et au Tchad au cours de la période considérée. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 30 avril 2021, 423 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram auraient provoqué la mort de 145 civils au Cameroun, et 62 autres épisodes analogues auraient fait 199 victimes civiles au Tchad.

22. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les attaques lancées par des factions de Boko Haram contre les civils ont continué à toucher principalement les zones des départements du Mayo-Tsanaga et du Mayo-Sava, proches de la frontière avec le Nigéria. Le 4 décembre, des militants de Boko Haram ont attaqué la localité d'Achigachia, faisant trois morts et trois blessés parmi la population civile ; le 10 décembre, ils ont attaqué la localité de Gakara, incendiant 14 maisons et blessant un membre d'un groupe d'autodéfense local. Le 8 janvier, une femme kamikaze a fait exploser une bombe artisanale à Mozogo, tuant 17 civils, dont 5 enfants, et faisant 12 blessés. Le 21 mars, des militants de Boko Haram ont attaqué Bla-Gossi Tourou et auraient tué trois civils.

23. Le 20 mars, deux soldats camerounais ont été tués lors d'une attaque lancée par une faction de Boko Haram dans l'État de Borno, au nord-est du Nigéria, alors qu'ils venaient en aide à leurs camarades nigériens pris pour cible par des éléments de Boko Haram à l'extérieur de la ville nigérienne de Wulgo. Les renforts camerounais étaient apportés dans le cadre de la Force multinationale mixte. En décembre, des factions de Boko Haram ont mené 5 attaques dans la province tchadienne du Lac, faisant 7 morts parmi les civils et enlevant 33 personnes, dont au moins 7 femmes. Le 8 avril, des éléments de Boko Haram ont tendu une embuscade à des soldats tchadiens dans les environs de Ngouboua, à la frontière avec le Nigéria, tuant 2 soldats et faisant 11 blessés, dont 4 civils. Le 27 avril, une faction présumée de Boko Haram a attaqué une position de l'armée à Litri, tuant au moins 12 soldats tchadiens. Selon le Gouverneur de la province du Lac, plus de 40 combattants de la faction ont également été tués.

#### *Armée de résistance du Seigneur*

24. Selon l'organisation non gouvernementale Invisible Children, la faction dissidente de l'Armée de résistance du Seigneur dirigée par Achaye Doctor a enlevé, le 22 janvier, 11 civils, dont 3 femmes et 2 enfants, à Biro, à l'est de Zémio, en République centrafricaine. Puis, le 24 janvier, le groupe armé a libéré 8 des 11 civils, retenant en otages 1 femme et 2 enfants.

25. Selon Invisible Children, les attaques de groupes présumés de l'Armée de résistance du Seigneur en République démocratique du Congo se sont multipliées à la fin de février, la faction Owila s'étant livrée à des pillages et ayant aussi enlevé des civils dans le Haut-Uélé. Entre février et avril, au moins 23 personnes ont été

enlevées, dont 8 enfants. La recrudescence des attaques reflète les tendances de 2019 et 2020, au cours desquelles les violences de l'Armée de résistance du Seigneur dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé ont décrit un pic entre mars et mai, coïncidant avec les derniers mois de la saison sèche, pendant laquelle les déplacements sont moins difficiles. Depuis janvier 2021, 60 personnes se sont échappées des rangs des factions dissidentes de l'Armée de résistance du Seigneur ou ont fait défection. Le 25 février, 21 personnes, dont 2 combattants congolais, ont fui la faction d'Achaye et se sont rendues aux forces de sécurité congolaises.

26. Le 6 mai, la Cour pénale internationale a condamné le commandant de l'Armée de résistance du Seigneur Dominic Ongwen, qui s'est rendu en 2015, à 25 ans de prison, après qu'il a été reconnu coupable de 61 chefs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis dans le nord de l'Ouganda entre juillet 2002 et décembre 2005. M. Ongwen était le premier membre de l'Armée de résistance du Seigneur à être jugé par la Cour pénale internationale et la première personne que celle-ci ait déclarée coupable de crime de grossesse forcée. C'était là également la première fois que le crime de mariage forcé était examiné par la Cour.

#### *Sûreté maritime dans le golfe de Guinée*

27. Selon le Bureau maritime international, c'est dans le golfe de Guinée que 95 % des enlèvements de membres d'équipage en mer survenus dans le monde se sont produits en 2020, la région maritime de l'Afrique centrale affichant une hausse à cet égard. Selon le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, 20 atteintes à la sécurité en mer ont été enregistrées entre janvier et mars 2021, dont 11 dans l'espace maritime de la CEEAC – des chiffres en baisse par rapport aux 45 cas, dont 9 dans l'espace maritime de la CEEAC, qui ont été signalés pour le quatrième trimestre de 2020.

28. Le 4 mai, le Gouvernement congolais a convoqué une réunion ministérielle virtuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale sur la sûreté maritime en Afrique centrale. Les ministres réunis ont convenu de promouvoir l'utilisation des protocoles en vigueur et d'améliorer la coordination interministérielle au niveau national. Ils ont appelé la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les mécanismes qui contribuent aux efforts de lutte contre l'insécurité maritime.

#### **Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale**

29. Certains pays de la sous-région, dont l'Angola, le Burundi et le Rwanda, ont connu de graves sécheresses et de nouvelles inondations dues à des pluies trop abondantes, qui ont touché plus d'un million de personnes en 2020. Les destructions d'habitations, de biens, de récoltes et de champs qui en ont résulté ont menacé la subsistance de nombreuses populations dépendantes de l'agriculture pluviale et aggravé ainsi des phénomènes tels que l'insécurité alimentaire, les déplacements forcés et la pénurie de ressources naturelles, intensifié les conflits fonciers et accentué les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les femmes sont souvent parmi les groupes les plus durement touchés puisque, du fait des inégalités structurelles qui les pénalisent en matière de revenus, de propriété et d'accès à la terre ainsi qu'en ce qui concerne la prise de décisions, elles se retrouvent moins à même de faire face aux effets des changements climatiques et de s'y adapter.

## B. Évolution de la situation humanitaire

30. Les conflits, les inondations et les épidémies ravageant diverses parties de l'Afrique centrale, aggravés par la COVID-19, ont continué d'avoir de graves conséquences sur la situation humanitaire dans la sous-région.

31. Des conditions humanitaires très complexes persistent au Cameroun, du fait de l'insécurité généralisée, des épidémies et des inondations. En 2021, 4,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire au Cameroun. Les partenaires humanitaires ont prévu de cibler 3 millions de personnes parmi les plus vulnérables en 2021. Les crises dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont fait plus d'un million de déplacés et 466 000 rapatriés. Pour 2021, 362 millions de dollars sont requis au titre du plan d'action humanitaire qui, à la mi-mai, avait été financé à 18 %.

32. Au 30 avril, le Cameroun accueillait près de 447 000 personnes réfugiées ou en quête d'asile, dont près de 322 000 réfugiés venus de la République centrafricaine et près de 117 000 venus du Nigéria. En raison de la tension croissante et des hostilités entourant l'élection présidentielle en République centrafricaine, plus de 6 500 nouveaux réfugiés centrafricains étaient arrivés au Cameroun au 30 avril, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

33. Les violences persistantes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun se sont soldées par de nouvelles atteintes portées aux civils et par des déplacements forcés, entravant l'accès humanitaire et l'accès aux services de base. Au 30 avril, plus de 67 000 Camerounais et Camerounaises avaient cherché refuge au Nigéria. Plus de 409 000 personnes avaient été déplacées dans les deux régions, s'exposant à des risques de protection importants, notamment à de nombreuses violences sexuelles et fondées sur le genre. Au 30 avril, on comptait plus de 409 000 rapatriés dans les deux régions, tandis que 302 000 autres personnes avaient été déplacées vers d'autres régions du Cameroun. Quelque 700 000 enfants ont été privés d'école du fait de la crise sévissant dans les deux régions.

34. Les attaques visant le personnel et les établissements humanitaires, sanitaires et éducatifs dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun se sont poursuivies. Les affrontements armés entre des groupes armés non étatiques et les forces gouvernementales, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et l'imposition de blocus par des groupes armés non étatiques ont continué de susciter des difficultés en matière de sécurité et d'accès aux partenaires humanitaires. Le 8 janvier, un camion loué par le Programme alimentaire mondial qui transportait des vivres a été pris dans des tirs croisés à l'issue d'une embuscade tendue aux forces gouvernementales au poste de péage de Metazem, dans la région du Nord-Ouest. Le conducteur et son assistant ont tous deux été tués. Le 4 février, des hommes armés non identifiés ont tiré sur une ambulance clairement identifiée d'une organisation non gouvernementale médicale qui répondait à un appel d'urgence, près de Muyuka, dans la région du Sud-Ouest, blessant une travailleuse humanitaire. Le 24 avril, un soldat a tiré sur le véhicule d'une organisation non gouvernementale nationale à un poste de contrôle officiel, près de la ville de Mamfé, dans la région du Sud-Ouest. Deux de ses employés ont été blessés.

35. Le 26 mars, un convoi des Nations Unies composé de six membres du personnel du Programme alimentaire mondial et d'un employé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été attaqué à coups de pierres et de fusil par un groupe armé non étatique dans le village d'Ikata, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. Le convoi est rentré sans encombre à Buéa, bien que deux véhicules blindés aient été lourdement endommagés. L'attaque portée contre un convoi des Nations Unies était la première de ce type dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'ONU a



suspendu jusqu'à nouvel avis la distribution de vivres et les missions humanitaires dans la région.

36. Le 10 février, les Gouvernements camerounais et nigérian et le HCR ont annoncé le retour volontaire prévu de 5 000 réfugiés nigériens du camp de réfugiés de Minawao, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Au 30 avril, 3 880 réfugiés nigériens étaient retournés volontairement à Banki et à Bama, dans l'État de Borno, au Nigéria.

37. Au Tchad, de multiples crises, aggravées par la pandémie de COVID-19, ont continué de toucher plusieurs régions, exacerbant la malnutrition et l'insécurité alimentaire qui y sévissent. Aux fins du plan d'action humanitaire révisé pour 2021, il faudrait mobiliser 617,5 millions de dollars, destinés à 4 millions de personnes sur les 5,5 millions qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Au 14 avril, quelque 4 754 nouveaux réfugiés arrivés du Soudan avaient été signalés dans l'est du Tchad, à la suite d'attaques menées par des milices armées dans le Darfour occidental.

38. En décembre, le Congo a connu un afflux de nouveaux réfugiés en provenance de la République centrafricaine, à l'issue des élections. Au 30 avril, il avait été procédé à 8 500 nouveaux enregistrements de réfugiés, dont 2 700 enregistrements biométriques. À la même date, le Congo comptait environ 361 000 réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et autres personnes relevant de la compétence du HCR.

39. En Guinée équatoriale, le 7 mars, une série d'explosions survenues dans des casernes militaires à Bata a fait 107 morts et plus de 700 blessés, dont des femmes et des enfants, et provoqué d'importants dégâts. Le seul laboratoire de dépistage de la COVID-19, à Bata, a été fortement endommagé à cette occasion.

#### **Boko Haram/bassin du lac Tchad**

40. La crise du bassin du lac Tchad a contraint plus de 321 880 Camerounais et quelque 401 510 Tchadiens à des déplacements internes et près de 129 000 Nigériens à chercher refuge au Cameroun et au Tchad. La population du bassin du lac Tchad a continué de souffrir d'épidémies, notamment de choléra, de rougeole et de poliomyélite, et de voir leurs biens détruits par de fortes inondations.

41. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les agissements des factions de Boko Haram, dont l'impact est aggravé par la vulnérabilité chronique de la zone et par les effets grandissants des changements climatiques, ont rendu 1,2 million de personnes dépendantes d'une aide d'urgence. Au 30 avril, on comptait quelque 112 700 réfugiés, plus de 321 880 déplacés et plus de 123 000 rapatriés nigériens dans cette région, qui faisait face à des risques élevés en matière de protection. Une forte pluviométrie observée depuis juillet 2020 a provoqué des inondations généralisées, qui ont touché plus de 162 000 personnes. La perte des moyens de subsistance due au conflit et aux inondations et les effets de la pandémie de COVID-19 ont aggravé le problème de l'insécurité alimentaire.

42. Au 30 avril, plus de 16 290 réfugiés nigériens, quelque 401 510 personnes déplacées et plus de 30 160 rapatriés tchadiens en provenance du Niger et du Nigéria étaient recensés dans les provinces tchadiennes touchées par Boko Haram. Plus de la moitié de la population de la province du Lac se trouvait toujours déplacée en raison de l'insécurité et des inondations. Les préoccupations en matière de protection ont persisté, les femmes et les filles étant exposées à un risque plus élevé de violence sexuelle et fondée sur le genre tout en n'ayant qu'un accès limité aux soins de santé. L'insécurité, les inondations et les restrictions à la liberté de circulation liées à la COVID-19 dans la province ont continué d'entraver l'accès aux moyens de

subsistance, accentuant le phénomène d'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des populations locales.

### C. Évolution de la situation relative aux droits humains

43. En Angola, les manifestations se sont poursuivies pour réclamer de meilleures conditions de vie, une bonne gouvernance et l'alternance au pouvoir. Les organisations de la société civile ont dénoncé l'emploi excessif de la force par les agents de sécurité lors de ces manifestations. Le 30 janvier, une manifestation organisée par le Mouvement du protectorat des Lunda-Chokwe a été violemment dispersée par la police à Cafunfo, dans la province de Lunda Norte. Les faits se sont soldés par au moins six morts et plusieurs blessés. Les autorités ont ouvert une enquête.

44. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, des groupes armés non étatiques ont continué d'attaquer les forces gouvernementales et les civils, se rendant coupables de meurtres, d'actes de torture et de mauvais traitements à l'encontre de civils, d'enlèvements contre rançon, d'imposition de blocus et d'utilisation d'engins explosifs improvisés. Le 12 mars, Human Rights Watch a publié une déclaration dans laquelle les séparatistes armés étaient accusés d'exactions perpétrées contre les populations civiles des deux régions.

45. Les informations faisant état de violations que les forces gouvernementales auraient commises contre les civils dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont également continué d'affluer. Le 10 janvier, au moins 10 personnes, dont des femmes et des enfants parmi la population civile, auraient été tuées par les forces gouvernementales à Mautu, dans la région du Sud-Ouest. Le 23 janvier, les forces gouvernementales auraient tué quatre adolescents lors d'un raid à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest. Le Gouvernement a affirmé que ces personnes étaient membres de groupes armés non étatiques.

46. Au Tchad, les autorités, invoquant des raisons de santé et d'ordre publics, ont restreint l'espace démocratique, entre décembre 2020 et avril 2021, lorsqu'elles ont procédé à l'arrestation de membres de partis d'opposition, de militants des droits humains et de journalistes et interdit les rassemblements organisés par les partis d'opposition et les organisations de la société civile pour demander l'ouverture de l'espace politique. L'enquête sur la mort survenue en détention de 44 des 58 membres présumés de Boko Haram en mars 2020 n'est pas terminée. Les 14 survivants sont toujours détenus dans la prison de haute sécurité de Koro Toro, dans l'attente de leur procès. Le 27 avril, la police a violemment réprimé, notamment par des tirs à balles réelles, les manifestations, interdites par les autorités, qui avaient été organisées à N'Djamena et dans quelques villes du sud du Tchad pour protester contre l'arrivée au pouvoir du Conseil militaire de transition. On compterait au moins six morts et des dizaines de blessés, ainsi que de nombreuses arrestations. Le Conseil militaire de transition a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire pour élucider les faits.

47. Au Congo, le 12 décembre, l'Observatoire congolais des droits de l'homme a demandé aux autorités de libérer le coordonnateur de la Plateforme congolaise des organisations non gouvernementales des droits humains, arrêté à Brazzaville, le 11 mars, après avoir été accusé de tentative d'ingérence dans le processus électoral. Le 3 mai, le rédacteur en chef du journal *Sel-Piment*, arrêté le 5 février pour diffamation présumée visant un haut responsable du Gouvernement, a été condamné à six mois de prison. Les coordonnateurs des mouvements de la société civile Tournons la page et Ras-le-bol ont été arrêtés et étaient en détention depuis les 11 et 25 mars, respectivement. Les figures de l'opposition Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa se trouvaient toujours en détention, malgré les appels en faveur

de leur libération lancés par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire.

48. Au Gabon, le 18 février, deux contrevenants au couvre-feu ont été abattus lors de violentes manifestations organisées pour contester les restrictions imposées au titre de la COVID-19 dans certains quartiers de Libreville.

## **D. Évolution de la situation socioéconomique**

49. Les gouvernements ont continué d'investir des ressources essentielles pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, sur fond d'appels à des mesures sociales et économiques renforcées et à l'ouverture de l'espace politique. Selon le Fonds monétaire international, l'économie des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) devrait rebondir modérément pour se situer à 2,6 % du produit intérieur brut en 2021, avant de se stabiliser à 2,4 %, en 2022.

50. Dans la région de la CEEAC, les répercussions économiques de la COVID-19 ont continué de pénaliser démesurément les pays exportateurs de pétrole et les pays où le tourisme est un secteur important. Les perspectives d'un rebond économique asymétrique ont remis en cause les efforts en faveur d'une plus grande intégration économique régionale dans la région de la CEEAC.

51. Le 24 février, les Présidents des Commissions de la CEEAC et de la CEMAC se sont rencontrés à Libreville, dans le cadre d'un dialogue entre les deux institutions visant à créer des synergies pour faciliter l'intégration régionale, accélérer la transformation économique et promouvoir le développement économique et social à l'échelle sous-régionale.

52. Les crises sanitaires et économiques prolongées pourraient avoir des effets à plus long terme sur la croissance régionale, la sous-région devant absorber les conséquences d'une dette plus conséquente sur les investissements économiques et sociaux. Ces crises risquent d'accentuer la pauvreté et les inégalités et de compromettre davantage la subsistance des populations vulnérables, notamment des femmes et des jeunes.

## **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

### **A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation**

#### **Cameroun**

53. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a poursuivi ses échanges avec les acteurs clés, au Cameroun et ailleurs, pour leur faire comprendre à quel point il importait que toutes les parties prenantes engagent un dialogue aux fins d'un règlement pacifique et durable de la crise qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

54. Du 17 au 20 mars, le Représentant spécial s'est rendu au Cameroun, à la demande des autorités. À cette occasion, il a rencontré le Premier Ministre, le Secrétaire général de la présidence et le Ministre délégué auprès du Ministre des relations extérieures, chargé de la coopération avec le Commonwealth. Il a par ailleurs rencontré des partenaires bilatéraux et internationaux et des représentants d'organisations de la société civile. Lors de ses rencontres, le Représentant spécial a examiné les moyens de régler la crise par des voies pacifiques dans les régions du

Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de s'attaquer à ses causes profondes et à ses conséquences socioéconomiques. Il a également maintenu la communication avec des chefs de groupes armés de la diaspora.

### **République centrafricaine**

55. En étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a continué de mobiliser, à l'échelle régionale, un appui à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Du 10 au 13 décembre, conjointement avec le Président de la Commission de la CEEAC, il s'est rendu dans le pays afin d'y procéder à de larges consultations avec les acteurs politiques en vue des élections.

### **Tchad**

56. Du 7 au 13 mars, le BRENUAC a dépêché au Tchad une équipe chargée d'entreprendre une évaluation de la situation relative aux questions de genre et aux droits humains et de faciliter l'achèvement du plan d'action national sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Du 7 au 13 avril, le Bureau a déployé au Tchad une mission de travail chargée d'épauler la coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte de l'élection présidentielle.

57. Du 23 au 27 avril, le Représentant spécial s'est rendu au Tchad pour représenter le Secrétaire général aux funérailles nationales du Président Déby. Il a saisi l'occasion pour y rencontrer les parties prenantes tchadiennes, notamment le chef du Conseil militaire de transition, le Président de l'Assemblée nationale dissoute et les principaux dirigeants de l'opposition, afin de promouvoir un retour à l'ordre constitutionnel et au régime civil dans le cadre d'un processus pacifique, inclusif et consensuel. Le Représentant spécial a également maintenu un contact étroit avec l'Union africaine et la CEEAC afin de coordonner les efforts déployés à cet égard.

### **Congo**

58. Les 18 et 19 février, le Représentant spécial s'est déplacé à Brazzaville pour y tenir des consultations avec le Gouvernement et des dirigeants politiques, des représentants de la Commission électorale nationale et des membres de la communauté diplomatique. Il a exhorté ses interlocuteurs à demeurer attachés à un processus électoral pacifique et au respect de l'état de droit. Du 15 au 29 mars, le BRENUAC a déployé, à la demande du coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies, une mission de travail chargée de les seconder. Du 14 au 17 avril, le Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville pour participer à la cérémonie d'investiture du Président Sassou-Nguesso et tenir des consultations avec les autorités.

59. Du 22 février au 6 mars, le BRENUAC a facilité une série d'ateliers, destinés à une centaine de journalistes, sur le reportage tenant compte des risques de conflit, l'accent étant mis sur le processus électoral. Organisés par le bureau du coordonnateur résident et financés par le Programme commun de renforcement des capacités nationales de prévention des conflits du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les ateliers ont mobilisé des animateurs et des personnes ressources de diverses entités des Nations Unies, en liaison avec les autorités nationales.

60. L'équipe de pays des Nations Unies a adopté une programmation conjointe visant à empêcher une reprise du conflit dans le département du Pool, à élargir la marge de manœuvre de l'opposition politique et à renforcer la consolidation de la

paix. Les organismes des Nations Unies ont travaillé à une approche de la lutte contre la violence de proximité dans le département du Pool afin d'atténuer le risque de voir des ex-combattants déçus par l'enlèvement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration se remobiliser et reprendre les armes.

### **Guinée équatoriale**

61. Donnant suite à l'appel à l'aide internationale lancé par le Gouvernement au lendemain des explosions de Bata, l'ONU a coordonné la mise en place d'une action humanitaire multidimensionnelle. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mobilisé une équipe humanitaire dans le cadre du mécanisme de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, et une équipe chargée de la sécurité a été déployée, sous l'égide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, afin d'examiner les risques liés aux munitions non explosées. Le bureau du coordonnateur résident a présenté au Gouvernement des recommandations relatives à la situation humanitaire et à la gestion des munitions.

62. Du 16 au 20 avril, le BRENUAC et la Commission de la CEEAC ont déployé une mission technique conjointe à Malabo, en réponse au Gouvernement qui avait demandé une aide à l'élaboration de son plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

### **Gabon**

63. Le 9 décembre, le Président Bongo Ondimba et le Représentant spécial ont eu un échange sur l'héritage de la présidence gabonaise de la CEEAC, notamment sur l'aboutissement du processus de réforme institutionnelle et sur les faits récents survenus dans la sous-région, en mettant l'accent sur la crise en République centrafricaine.

### **Sao Tomé-et-Principe**

64. Entre le 25 janvier et le 1<sup>er</sup> février, une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée à Sao Tomé, en réponse à une demande d'aide à la tenue de l'élection présidentielle reçue par l'ONU. Les recommandations formulées par la mission ayant été approuvées, la mobilisation des ressources est en cours pour fournir une assistance électorale.

65. Le Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé, du 16 au 20 mai, pour y préconiser un processus électoral se déroulant dans le calme et avec la participation de toutes et tous.

66. Du 25 au 29 avril, le BRENUAC et la Commission de la CEEAC ont effectué une visite conjointe à Sao Tomé-et-Principe afin d'apporter un soutien technique à l'établissement du plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

## **B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées par l'ONU dans la région et la sous-région**

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

67. Du 4 au 12 mars, le BRENUAC a dépêché à Bujumbura un groupe de reconnaissance chargé d'aider les autorités burundaises à préparer la cinquante et unième réunion ministérielle du Comité, qui doit se tenir du 24 au 28 mai.

68. Du 25 au 30 avril, le Bureau du Comité a effectué une visite à Bangui, dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et du programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration mis en œuvre dans le pays.

### **Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales**

69. Le Représentant spécial a tenu des réunions régulières avec le Président de la Commission de la CEEAC pour discuter de questions clés liées à la paix et à la stabilité régionale ainsi que de l'importance de renforcer davantage la diplomatie préventive de la CEEAC et de la nécessité pour celle-ci de continuer de travailler en synergie avec les partenaires régionaux et internationaux.

70. Le 12 janvier, le BRENUAC a rencontré la Commissaire de la CEEAC chargée des questions de genre et des affaires sociales afin d'examiner le partenariat instauré entre les deux bureaux pour contribuer aux efforts déployés par la CEEAC en vue de promouvoir la participation des femmes aux structures de gouvernance et de médiation ainsi qu'aux plateformes de la société civile pour l'alerte rapide et la prévention des conflits tenant compte des questions de genre.

71. Le 29 mars, le Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEEAC ont coprésidé une retraite virtuelle conjointe BRENUAC-CEEAC. Les deux bureaux ont approuvé leur plan stratégique commun pour 2021-2025, qui met l'accent sur une collaboration destinée à faire progresser la gouvernance nationale et régionale, sur une approche intégrée des défis qui se posent en termes de sécurité transnationale, sur la gestion des groupes armés et les déficits dans le domaine de l'état de droit, sur les partenariats avec les femmes, les jeunes et la société civile aux fins de la prévention des conflits, et sur la planification stratégique, la mobilisation des ressources et les communications.

72. Le 30 avril, le Représentant spécial s'est entretenu par visioconférence avec le Vice-Président régional de la Banque mondiale pour l'Afrique occidentale et centrale, à la demande de ce dernier. Ils ont convenu de coordonner leurs analyses et leurs activités dans plusieurs pays d'Afrique centrale.

### **Sécurité climatique**

73. Le BRENUAC a achevé la première phase d'un projet de deux ans sur la sécurité climatique, en cours d'exécution depuis octobre 2020. Cette première phase a permis de recenser les principaux liens entre les effets des changements climatiques et les problèmes de paix et de sécurité dans la sous-région, tels que les conflits fonciers, l'insécurité liée au pastoralisme, l'insécurité maritime, l'urbanisation sauvage et la montée des groupes armés non étatiques. Les conclusions seront utilisées dans le cadre d'une évaluation complète des risques qui se posent pour la sécurité climatique en Afrique centrale, laquelle sera menée en association avec des partenaires sous-régionaux.

### **Boko Haram**

74. Du 21 février au 1<sup>er</sup> mai, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont entrepris des missions de travail conjointes au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad pour évaluer l'impact de Boko Haram dans ces pays, les besoins humanitaires, les répercussions sur la situation des droits humains et les capacités disponibles aux échelons national et régional pour faire face aux menaces à la sécurité et pour répondre aux besoins qui existent sur le terrain.

75. Le 18 juin, des représentants du BRENUAC ont participé à la première réunion du groupe de la gouvernance de la force régionale d'intervention sur la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Animée par le Secrétariat de la Stratégie régionale, la réunion a par ailleurs accueilli, notamment, des participants de diverses entités des Nations Unies et de l'Union européenne. Les participants ont été informés de l'état d'avancement des activités de la Commission du bassin du lac Tchad et de ses partenaires.

76. Du 29 au 31 mars, le BRENUAC a participé à une consultation régionale d'experts sur les dimensions de genre des approches en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration des personnes associées à Boko Haram, coorganisée par la Commission du bassin du lac Tchad, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. La consultation a donné lieu à des recommandations visant à renforcer la dimension genre des approches en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration dans le bassin du lac Tchad.

### **Sûreté maritime dans le golfe de Guinée**

77. Le 18 mars, les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont facilité une réunion virtuelle de haut niveau sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, à laquelle ont participé les Présidents des commissions de la CEEAC et de la CEDEAO et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée. Les participants ont convenu d'établir un plan d'appui au fonctionnement et à la mise en opération de mécanismes de coordination régionale connexes, de convoquer la quatrième réunion annuelle des chefs d'institutions du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, d'entreprendre des missions conjointes de plaidoyer de haut niveau auprès des États Membres et d'intensifier la sensibilisation conjointe avec les partenaires internationaux afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité dans le golfe de Guinée.

### **Transhumance et rapports entre agriculteurs et éleveurs**

78. Le 10 mars, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale, le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel se sont réunis afin de galvaniser les actions entreprises par le système des Nations Unies pour renforcer les analyses conjointes et les ripostes opérationnelles intégrées aux tensions entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en collaboration avec les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies, les bureaux régionaux et les opérations de paix concernés.

### **C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

79. Le 23 février, le Représentant spécial a participé à la première réunion virtuelle du Groupe de haut niveau pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, présidée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Les participants ont examiné le mandat conféré au Groupe en vue de l'adoption, en juin, du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie.

80. Le 4 mars, les Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour la République centrafricaine et l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs se sont réunis virtuellement, à l'initiative de ce dernier, afin de se concerter au sujet des initiatives régionales destinées à appuyer les efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine, réaffirmant que celles-ci doivent soutenir l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

81. Le 23 mars, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale a organisé une réunion avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les chefs de plusieurs bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique centrale, au cours de laquelle il a présenté le Président de la Commission de la CEEAC. Les participants ont entendu un exposé sur le financement de la consolidation de la paix pour les initiatives transfrontalières à l'appui de la CEEAC et ont examiné la situation en Afrique centrale et le partenariat entre le BRENUAC et la CEEAC.

82. Le 29 avril et le 6 mai, le BRENUAC a organisé des réunions virtuelles avec l'UNOWAS, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour examiner la condition des femmes au Tchad et les perspectives qui s'offrent à celles-ci de participer au processus de transition politique. Les participants ont discuté de l'action coordonnée des Nations Unies en faveur des Tchadiennes et étudié les moyens de promouvoir un programme d'action en faveur de l'égalité des sexes et de garantir une véritable participation des femmes au processus de transition.

## **IV. Observations et recommandations**

83. Des élections ont été organisées par plusieurs pays d'Afrique centrale. Dans certains cas toutefois, d'importantes restrictions à l'exercice des droits civils et politiques ont été observées et des griefs de plus en plus répandus se sont fait entendre au sujet de la gestion des élections. Cette situation a frustré les aspirations démocratiques et a conduit plusieurs acteurs et partis politiques à ne pas prendre part aux processus électoraux ou à se retirer de la course. Les États de la sous-région sont encouragés à promouvoir activement les droits et libertés civils et politiques de leur population, organiser des élections conformément aux délais constitutionnels et mettre en œuvre, dans le cadre d'un dialogue ouvert à toutes et à tous, des réformes électorales consensuelles favorisant des élections pacifiques, inclusives et crédibles qui préservent la paix et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

84. L'ONU encourage la mise en avant de plateformes régionales qui permettent de partager les meilleures pratiques dans le domaine des élections démocratiques ainsi que de règles qui régissent et instaurent des élections crédibles, transparentes, inclusives et pacifiques, conformément aux normes pertinentes en vigueur sur le continent et à l'échelle internationale. Mon Représentant spécial continuera de



mobiliser toutes les entités des Nations Unies compétentes pour appuyer les efforts déployés dans ce domaine, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale, et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Dans ce contexte, l'action constante de l'Union africaine, de la CEEAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que le soutien des partenaires internationaux, sont essentiels, et une coordination renforcée entre tous les partenaires est nécessaire.

85. En dépit des efforts importants déployés à ce jour, la pandémie de COVID-19 continue de compromettre la stabilité politique et le progrès économique des États d'Afrique centrale. Essentielles pour juguler les répercussions sanitaires du virus, les mesures adoptées par les gouvernements afin de contenir la propagation de la COVID-19 ont néanmoins remis en cause les libertés fondamentales et accentué la pauvreté et les inégalités, en particulier chez les femmes et les jeunes. Les États membres de la CEEAC sont encouragés à faire en sorte que les stratégies adoptées pour lutter contre la pandémie soient conformes aux obligations qu'ils ont contractées en matière de droits humains et à promouvoir des stratégies de relèvement postpandémie qui donnent la priorité aux populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

86. La persistance des violences armées, y compris des mouvements internes et transfrontières de groupes armés, dans diverses parties de l'Afrique centrale, constitue une menace sérieuse pour la stabilité de l'ensemble de la sous-région, qui peut être lourde de conséquences dans une situation humanitaire déjà précaire, détériorée par les répercussions de la COVID-19. Les attaques terroristes de Boko Haram au Cameroun et au Tchad continuent de prélever un lourd tribut parmi les civils. La coordination entre les pays et les partenaires de la région du bassin du lac Tchad est essentielle si l'on veut parer à la menace que représente Boko Haram, s'attaquer à ses causes profondes et remédier à ses incidences sur les populations et les pays touchés. Les efforts conjoints entrepris par le BRENUEAC, l'UNOWAS et d'autres entités des Nations Unies dans la région, y compris les activités d'analyse, de plaidoyer et de programmation conjointes, restent essentiels pour faire face à l'impact de Boko Haram. Toutes les parties prenantes doivent mettre en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, notamment en achevant l'élaboration des plans d'action territoriaux et en les mettant en œuvre.

87. Je condamne les violences incessantes dirigées contre les civils, les écoles et le personnel et les biens des Nations Unies et des organisations humanitaires dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun. Il n'y a pas de solution militaire à la crise qui sévit dans les deux régions. Les autorités camerounaises sont encouragées à donner la priorité au dialogue inclusif et à la réconciliation et à les promouvoir, ainsi qu'à poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues du grand dialogue national. Conformément à ces recommandations, les autorités camerounaises sont également encouragées à tendre la main aux membres de la diaspora camerounaise, qui n'ont pas participé audit dialogue et continuent d'en rejeter l'issue, afin d'aborder les questions en suspens qui sous-tendent la crise.

88. J'exprime à nouveau mes plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement tchadiens pour le décès du Président Déby. Toutes les parties prenantes au Tchad doivent poursuivre la mise en œuvre d'un processus pacifique, inclusif et consensuel en vue d'un prompt retour à l'ordre constitutionnel et au régime civil. J'espère que les acteurs tchadiens feront preuve de la hauteur de vues, du dévouement à l'intérêt national, du courage et de la détermination nécessaires pour faire de ce

moment charnière pour le Tchad une chance, pour tous les Tchadiens et Tchadiennes, d'avancer sur la voie d'une paix durable et d'un développement partagé. Je demande à tous les acteurs de respecter l'intégrité territoriale du Tchad et de s'abstenir de recourir à la violence à des fins politiques. Le Tchad demeure lié par les obligations qui lui incombent, en droit international, de mettre en œuvre, de protéger et de respecter les droits humains, y compris le droit à la vie et le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. L'ONU se tient aux côtés du peuple tchadien et continuera de collaborer étroitement avec l'Union africaine et la CEEAC pour aider le pays à construire un avenir pacifique et prospère.

89. L'ONU se félicite des initiatives prises à l'échelle régionale pour soutenir le processus de paix en République centrafricaine. La coordination des acteurs régionaux, agissant en étroite coopération avec l'ONU et les autres parties prenantes, reste essentielle pour une mise en œuvre intégrale du processus de paix. L'amélioration continue de la coopération bilatérale et régionale entre la République centrafricaine et les pays de la région, y compris ses voisins, est encouragée.

90. La mobilisation internationale dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur demeure cruciale puisque le groupe armé continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité en Afrique centrale et au-delà. Les partenaires régionaux, y compris l'Union africaine et la CEEAC, avec le soutien des partenaires internationaux, devraient renforcer les efforts et les synergies requis pour faire face à cette menace.

91. Les contributions notables de la CEEAC à la paix et à la stabilité en Afrique centrale ainsi que l'adoption de son plan stratégique conjoint avec le BRENUAC pour 2021-2025 sont dignes d'éloges. L'ONU reste déterminée à aider la sous-région dans ses efforts vers une plus grande stabilité. J'appelle les États membres de la CEEAC à continuer de promouvoir et de consolider l'intégration régionale, qui est un facteur de paix et de prospérité durables.

92. Pour appuyer ces efforts, le BRENUAC entend resserrer son partenariat avec la CEEAC aux fins de la prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique centrale, du renforcement de la gouvernance nationale et régionale, du relèvement des défis en matière de sécurité transfrontalière et de la promotion de la participation des femmes, des jeunes et de la société civile aux mécanismes d'alerte rapide ainsi qu'à la consolidation et au maintien de la paix.

93. En dépit de progrès notables et d'avancées institutionnelles observés en la matière au cours de ces dernières années, la fragilité persistante de la paix et de la sécurité en Afrique centrale motive l'ONU à poursuivre le soutien qu'elle y apporte, en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix. Par conséquent, je recommande que le mandat du BRENUAC soit encore prorogé de trois ans, pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024.

94. Je voudrais remercier les gouvernements des pays de la sous-région, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je remercie en outre le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de leur soutien au Bureau régional. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations

Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur appui au BRENUAC et leur collaboration avec ce dernier.

95. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du Bureau régional, pour l'action qu'ils continuent de mener au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

---